



AVIS PUBLIC
(En application de l'article 112 de la Loi sur l'Urbanisme)
107, ch. Thompson

Le Conseil de la Communauté régionale de Campbellton a adopté un arrêté portant le numéro M-1-24 et intitulé « Un arrêté pour modifier l'arrêté N° M-1, arrêté portant adoption d'un plan municipal ». Cet arrêté a été approuvé par le ministre de l'Environnement et des Gouvernements Locaux le 18 novembre 2024 et déposé au bureau de l'enregistrement du Comté de Restigouche le 26 novembre 2024 sous le numéro 45569697.

Le Conseil de la Communauté régionale de Campbellton a adopté un arrêté portant le numéro Z-1-62 et intitulé « Un arrêté pour modifier l'arrêté de zonage N° Z-1 ». Cet arrêté a été déposé au bureau de l'enregistrement des biens-fonds du Comté de Restigouche le 26 novembre 2024 sous le numéro 45569689.

Le Conseil Municipal de la Communauté régionale de Campbellton

Par : Julie Caissie
Greffière adjointe